

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Impôts locaux - Nouvelle donne	4
Voirie	5
Salle motricité - école	6
Éclairage public	7
Électrification - Terras - Roques - Desfours	7
Section de fonctionnement du budget	8
BILAN 15 ANS	9
	10
	11
	12
Travaux réseau eau avenue Marcelin Albert	13
Travaux refoulement avenue Jules Ferry	14
Place du Fort Projet	15
Salle de spectacle Projet	16
Lotissement - H.L.M. Projet	17
Lagunage - réseaux Projet	18

LE MOT DU MAIRE

L'an 2000 est à portée de la main. Ce bulletin est le dernier du XXème siècle et il est difficile de ne pas regarder en arrière au moment de sa publication.

Depuis 1983, date à laquelle vous m'avez fait l'honneur de me confier la gestion de commune, de nombreuses réalisations ont été effectuées avec comme souci principal de moderniser le village et de le faire entrer dans le XXIème siècle dans les meilleures conditions possibles.

En 1983, le seul objectif que je m'étais fixé était de redonner à PERET 600 habitants. Le dernier recensement démontre que nous n'en sommes pas loin puisque nous sommes 560.

Cette augmentation de population était nécessaire afin de maintenir sur place commerces, et services publics.

Le défi du prochain siècle est tout à fait différent. A PERET, comme dans toutes les communes rurales, les élus devront avoir pour souci majeur de maintenir la cohésion sociale du village.

Réussir à faire vivre ensemble les Pérétois de souche et les nouveaux Pérétois. Permettre aux cultures, aux vécus de se rencontrer ne peut qu'être enrichissant pour chacun ; encore faut-il vivre vraiment ensemble.

A l'heure du village planétaire, d'Internet et des autoroutes de l'information, il devient plus facile de s'adresser à un Australien qu'à un Pérétois.

Malgré des origines et des modes de vies différents, l'enjeu essentiel sera de recréer dans le village cette communauté de vie qui est le fondement de la commune et en particulier de la commune rurale.

Christian BILHAC

Maire de PERET

IMPÔTS LOCAUX UNE NOUVELLE DONNE

Le District du Clermontais a décidé de prendre la compétence ordures ménagères et de la financer par l'instauration d'une taxe.

Cette décision a été prise en raison des dotations financières qui vont être versées par l'État au District en contre partie de la création de la taxe d'ordure ménagère et qui augmente le prélèvement fiscal effectué par le District.

Pour la quasi totalité des communes, cette décision n'a pas entraîné de bouleversement car elles avaient déjà mis en place le financement du service par une taxe d'ordures ménagères ou une redevance.

Par contre pour PERET et quelques communes qui finançaient le service sur leurs fonds propres, cela modifie profondément la fiscalité. En effet, la taxe d'ordures ménagères est calculée à partir des bases du foncier bâti. Pour PERET cela représente environ 120 000 F qui seront payés par les habitants.

Le Conseil Municipal a décidé de répercuter intégralement cette somme au niveau des impôts communaux par une baisse de 15 % des taux d'imposition. La part communale des impôts locaux va donc diminuer de 15 % en 1999.

Les textes concernant la fiscalité locale nous imposaient une baisse uniforme, ce qui va entraîner pour certains une baisse d'impôts par rapport à 1998 (toutes taxes confondues) et pour d'autres une hausse qui devrait rester dans le domaine du raisonnable.

En tout état de cause, le Conseil Municipal tient à souligner deux données essentielles :

- les prélèvements effectués sur les contribuables Pérétois seront identiques en 1999 à ceux effectués en 1998
- les taux communaux diminuent de 15 % et PERET est une des communes où les taux d'imposition sont les plus bas (exemple de la taxe d'habitation : taux de 6.80 % pour PERET - moyenne départementale 16.52%)

VOIRIE

Commission des chemins :

- Monsieur André HUGOL
- Monsieur Alain VERGNES
- Monsieur Joël CASTES
- Monsieur Eric BONAFE
- Monsieur Gérard SILHOL

Cette commission étudie chaque année, après visite sur le terrain, les priorités à donner pour la réfection des différents chemins communaux. Des projets sont alors élaborés et déposés au Conseil Général afin d'obtenir une subvention aussi élevée que possible.

Une fois la subvention obtenue, le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux et procède à une consultation d'entreprise.

En 1998, nous avons réalisé différents travaux sur les chemins suivants (bétonnage, murs de soutènement, goudronnage : les Laurières - St Georges - Maidergue - Pous - Massacos - Clairel .

Le village n'a pas été oublié avec le goudonnage du Boulevard Notre Dame des Buis - et la réalisation d'un trottoir avenue Marcelin Albert.

Les travaux ont été réalisés par les Entreprises ESPINAS et CACERES

Coût des travaux	564 898
Subvention Conseil Général	100 000
T.V.A.	82 804
Quote part communale	382 094

TRAVAUX A L'ÉCOLE - SALLE MOTIRICITE

Nous ne nous plaindrons pas de l'augmentation des effectifs de l'école de PERET, alors que dans de nombreuses communes leur diminution est synonyme de fermeture de classe. Mais cela implique la nécessité de réaliser des travaux afin que les élèves soient accueillis dans de bonnes conditions.

Depuis 15 ans, nous avons sans cesse amélioré le groupe scolaire. Les derniers investissements concernent l'acquisition de tables et bancs supplémentaires pour la maternelle, le renouvellement du mobilier de la classe des moyens et la réalisation d'une salle de motricité. Cette salle nous était demandée par les enseignants et les parents d'élèves afin de disposer d'un espace suffisant pour des exercices ne pouvant être effectués dans une salle de classe encombrée par le mobilier.

Après avoir obtenu une subvention du Conseil Général de l'Hérault, les travaux ont été réalisés durant les vacances scolaires afin de disposer de cet équipement à la rentrée 1998. Les entreprises retenues sont CACERES Pour la maçonnerie, DOMERGUE en électricité-plomberie et VAILHE pour le lot peinture.

Acquisition mobilier	11 500
Salle motricité	168 545
TOTAL	180 046
Subvention Conseil Général	92 000
Récupération TVA	29 124
Quote part communale	58 922

ÉLECTRIFICATION RURALE

Les communes rurales doivent prendre en charge les dépenses permettant de fournir aux abonnés un courant électrique suffisant et de bonne qualité.

Pour cela des subventions peuvent être obtenues et des participations demandées aux particuliers lorsque les travaux ne relèvent pas de l'intérêt général.

Trois demandes sont apparues en 1996 :

- un renforcement du réseau chemin du Terras
- une extension du réseau basse tension rue de l'Égalité
- une extension du réseau moyenne tension aux Liquières.

Après obtention des diverses subventions demandées, les travaux ont été réalisés par la Société Nouvelle Sanchis et financés comme suit :

Montant total des travaux	418 307
Subvention SMEEH	250 715
Participation des particuliers	43 132
Récupération de la TVA	71 452
Quote part communale	53 008

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis plusieurs années le Conseil Municipal a entrepris la rénovation de l'éclairage public dans le village ancien en remplaçant les tubes néon par des lanternes de style au sodium.

En 1999 une subvention a été demandée au syndicat pour continuer d'améliorer l'éclairage public dans la rue Maurice Ravel - Place du Jeu de Ballon - rue Boileau et rue de la Convention.

La Société Nouvelle SANCHIS a installé 10 lanternes de style en remplacement des néons existants qui ont été installés à l'extérieur du village. afin d'offrir à tous un éclairage public nécessaire à la tranquillité et à la sécurité.

Montant des travaux	54 149 F
Subvention 50 %	22 450 F
TVA	7 932 F
Quote part communale	21 217 F

SECTION DE FONCTIONNEMENT
VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT
Charges à caractère général	350 000
charges de personnel	740 000
autres charges de gestion courante	250 000
charges financières	170 000
virement section investissement	610 526
DEPENSES DE L'EXERCICE	2 120 526
RECETTES	
Impôts et taxes	700 000
Dotations, subventions et participations	700 000
autres produits de gestion courante	190 000
atténuation de charges	110 000
résultat reporté	420 526
RECETTES DE L'EXERCICE	2 120 526

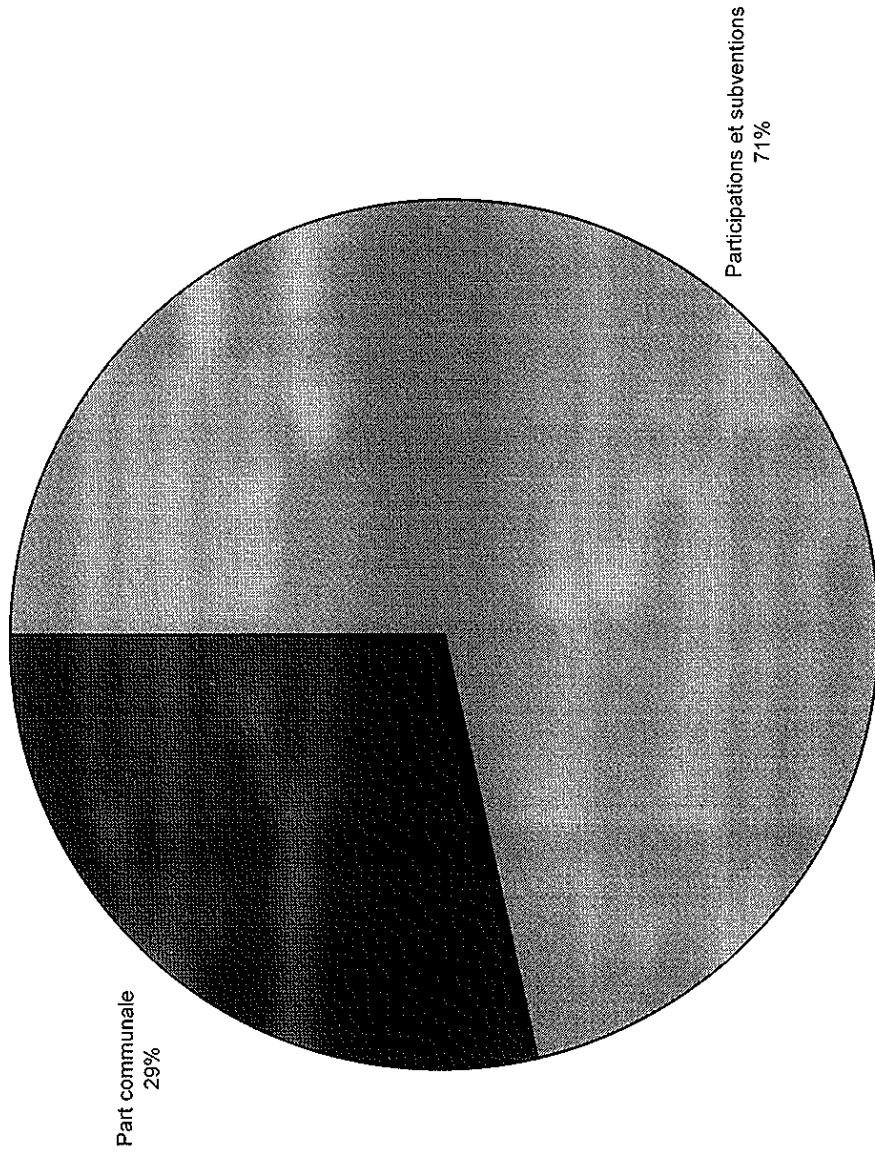
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 1983 1999

		Montant	Subventions	part communale
	BATIMENTS SCOLAIRES	829 599	626023	203 576
1983	aménagement classe maternelle	59 460	51 137	8 323
1985	isolation école 1ère tranche	59 241	52 992	6 249
1986	salle informatique	67 712	59 877	7 835
1988	isolation école 2ème tranche	68 106	49 159	18 947
1999	aménagement cour	70 000	61 001	8 999
1990	aménagement toiture	113 461	77 306	36 155
1991	meublier	33 423	5 241	28 182
1992	sanitaires, salle de classe et logement	128 350	100 746	27 604
1994	rénovation menuiseries	67 805	50 634	17 171
1998	salle motricité	162 041	117 930	44 111
	SPORTS ET LOISIRS	1 429 541	1 035 930	393 611
1986	création stade des liquières	192 000	91 450	100 550
1987	rénovation foyer jeunes et club 3ème âge	18 454	17 894	560
1989	aménagement plateau sportif	279 390	156 975	122 415
1994	aménagement stade des Liquières	89 697	59 611	30 086
1999	aménagement salle du cinéma - projet	850 000	710 000	140 000
	BATIMENTS COMMUNAUX	2 618 661	1 820 308	798 353
1984	réfection sacristie	18 686	18 686	0
1985	rénovation salle des fêtes	243 672	183 459	60 213
1986	aménagement clocher	58 591	58 591	0
1986	création logiverts	1 069 902	854 902	215 000
1987	rénovation placette Notre Dame	92 842	54 558	38 284
1988	aménagement bureaux Mairie	64 697	39 030	25 667
1989	rénovation église	250 000	196 278	53 722
1993	immeuble poste	57 853	55 416	2 437
1993	installation paratonnerre	51 128	8 019	43 109
1993	restauration clocher	196 690	111 494	85 196
1993	rénovation mairie	430 888	225 576	205 312
1997	bureau de poste	83 712	14 299	69 413
	ELECTRIFICATION	1 991 792	1 716 332	275 460
1983	éclairage public rte Clermont - Chemin Neuf	38 719	29 829	8 890
1984	éclairage public chemin des Roques	102 900	90 550	12 350
1985	éclairage public boulevard Pasteur	149 343	140 876	8 467
1987	extension réseau chemin des Roques	98 543	78 802	19 741
1991	transformateur Place	931 659	839 333	92 326
1993	extension réseau J.Ferry - J. Mermoz	198 169	150 554	47 615
1997	extension chemin du Terras - Liquières - Egalité	418 310	354 689	63 621
1999	éclairage public	54 149	31 699	22 450

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 1983 1999

	VOIRIE	4 808 796	2 801 635	2 007 161
1983	chemin des Arbres et Fontainilles	58 202	52 144	6 058
1985	chemin du Cabanisse et des Roques	50 211	44 569	5642
1985	chemin des Roques et des Tuffs	227 719	146 579	81 140
1985	chemin de Calas Frèges	5 989	899	5 090
1987	chemin de Massacos 1ère et 2ème tranche	91 371	88 843	2 528
1987	rue Paul Valéry	148 822	87 091	61 731
1987	rue Pierre et Marie Curie	127 281	59 912	67 369
1988	réparation des chemins	208 125	140 634	67 491
1989	chemin de PERET à PAULHAN	149 993	105 733	44 260
1989	chemin de la Plaine	184 038	128 858	55 180
1991	rue de l'Egalité	185 515	110 194	75 321
1991	acquisition immeubles Place	318 749	0	318 749
1992	rénovation place	590 000	406 741	183 259
1991	jardin communal rue de l'égalité	278 371	216 984	61 387
1993	réfection rues	267 967	118 198	149 769
1994	réfection des chemins	241 007	37 797	203 210
1995	réfection des chemins	252 544	199 311	53 233
1997	travaux de voirie	187 656	132 054	55 602
1997	kiosque Place G. Clémenceau (Bretc*)	335 236	240 094	95 142
1998	réfection des chemins	650 000	254 000	396 000
1999	place du fort - projet	250 000	231 000	19 000
	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 354 786	2 627 291	727 495
1983	travaux station pompage Rasclause	16 279	3 279	13 000
1984	réseau chemin ses Roques + Notre Dame	700 000	515 000	185 000
1988	réseau des écoliers	379 997	336 519	43 478
1989	travaux station de pompage	89 771	50 592	39 179
1992	réservoir Notre Dame	1 600 000	1 416 741	183 259
1996	réseau avenue Jean Mermoz	370 327	208 160	162 167
1997	réseau avenue Marcelin Albert	198 412	97 000	101 412
	ENVIRONNEMENT	752 611	624 333	128 278
1984	aménagement décharge Fontainilles	11 717	8 379	3 338
1992	reboisement	740 894	615 954	124 940
		15 785 786	11 251 852	4 533 934

Feuil2 Graphique 2



TRAVAUX RÉSEAU EAU POTABLE avenue Marcelin ALBERT

En 1996, la municipalité avait renforcé le réseau d'eau potable sur la route départementale RD 128 E avenue Jean Mermoz. En 1997, le Conseil Municipal décide de poursuivre ce travail de renforcement avenue Marcelin Albert.

En effet, une dizaine de maisons sont raccordées sur un réseau dont la section est très insuffisante et lorsque la Cave coopérative et les colonnes de sulfatage -situées au point le plus bas-, ont besoin d'eau les maisons situées dans les parties hautes de la route n'ont plus de pression.

Après consultation l'entreprise SLTPE de VALROS 34 réalise les travaux sous la direction de J. CARTIER Ingénieur Conseil à MONTPELLIER.

Coût des travaux	198 412
Subvention	97 000
Quote part communale	101 412

TRAVAUX RÉSEAU ASSAINISSEMENT POSTE DE REFOULEMENT AVENUE Jules FERRY

En 1998 un rapport de l'A.P.A.V.E. (Organisme de vérification des installations électriques) demandait le remplacement de l'armoire électrique de la station de refoulement pour des raisons de sécurité.

Dans ce secteur, le nombre de constructions nouvelles et en projet ont nécessité une extension du réseau existant et le Conseil Municipal décida de moderniser totalement cette installation et demanda pour cela une subvention au Conseil Général.

Les entreprises CHAVEROCHE à LATTES - ABES à LIEURAN et DOMERGUE à PERET réalisent les travaux supervisés par Jacques CARTIER, Ingénieur Conseil à MONTPELLIER.

Coût des travaux	110 645
Subvention	47 870
Quote part communale	62 775

PLACE DU FORT

La Place du Fort, centre historique du village, possède un charme remarqué par tous les visiteurs.

La présence de la porte classée à l'inventaire des monuments historiques et le caractère particulier de cette place, qui est également le parvis de l'église, ont amené le Conseil Municipal à décider d'abandonner le goudron au profit d'un revêtement pavé.

Une étude a été confiée à Monsieur CARTIER, Ingénieur conseil à Montpellier et des financements obtenus auprès du Conseil Général de l'Hérault.

Les travaux devraient se réaliser à la fin de l'année 1999.

Montant du projet	250 000
Subvention du Conseil Général	190 000
Récupération de la TVA	41 000
Quote part communale	19 000

SALLE DE SPECTACLE

Les anciens pérétois ont connu le temps où le cinéma fonctionnait rue du Général Pouget. Les moins anciens ont parfois participé à des réunions dans cette salle mais les nouveaux ou les plus jeunes ne connaissent qu'une porte condamnée pour des raisons de sécurité. Après une longue recherche de financement, cette salle va pouvoir à nouveau ouvrir ses portes, la toiture sera rénovée, les fauteuils remplacés et les normes de sécurité respectées.

Elle sera également équipée de matériel de projection vidéo sur grand écran qui permettra de se retrouver à l'occasion d'un événement sportif ou culturel.

cette salle pourra être utilisée également pour des réunions, des assemblées générales ou des stages de formation.

Les entreprises retenues pour réaliser les travaux sont les suivantes :

Maçonnerie	C.G.C. Fontès
Charpente	SOMETAL Péret
Menuiserie	ZERKOVITZ Péret
Plomberie	DOMERGUE Péret
Électricité	TAILLEFER Frontignan
Peinture - revêtement	DECO PLUS Montpellier
Mobilier	MUCIDAN Mussidan
Matériel vidéo	AUDIOTECHNIC Lavérune

Montant du projet	850 000
Subventions* + TVA	600 000
Quote part communale	140 000

* Etat, Conseil Général, Conseil régional, DATAR

LOGEMENTS HLM

CHEMIN DES ÉCOLIERS

Le Conseil Municipal a voulu avec cette opération répondre à un double objectif à savoir :

1 - faire face à la demande de logements locatifs formulés par les jeunes Pérétois qui souvent ne trouvent rien au village

2 - créer des places de stationnement aux abords de l'école afin d'améliorer la sécurité.

Pour cela, le terrain mitoyen de l'école a été acheté et l'Office HLM de l'Hérault va construire 5 logements (1 T5 - 1 T3 - 3 T4) sur cette parcelle en aménageant des places de parking le long du chemin des écoliers.

L'attribution des logements est effectuée par l'office H.L.M. mais après avis du Maire. Les personnes intéressées peuvent donc s'adresser au secrétariat de la Mairie

LOTISSEMENT DE LA CROIX BLANCHE

Le lotissement de Campores est aujourd'hui totalement terminé et les terrains constructibles se font de plus en plus rares sur la commune. La révision du Plan d'occupation des sols de la commune devra être évoquée mais il faut au préalable déterminer les objectifs et répondre à deux questions essentielles :

- quelle doit être la population de PERET ?
- qui doit payer les extensions de réseau ?

En attendant, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement à la Croix Blanche qui permette de proposer 7 terrains constructibles.

L'objectif étant d'équilibre totalement cette opération sur le plan financier.

STATION DE LAGUNAGE

Le projet n'est pas abandonné, les études préalables se poursuivent et les travaux devraient débuter si les financements sont obtenus, en 2000.

RÉSEAUX

Les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité continueront à être renforcés par tranches successives afin de fournir des conditions de vie meilleures à tous les habitants.